



FORMATIONS COOPÉRATIVES : LE PLUS POUR FAIRE VIVRE CE QUI FAIT NOTRE DIFFÉRENCE !

CHIFFRES CLÉS 2022

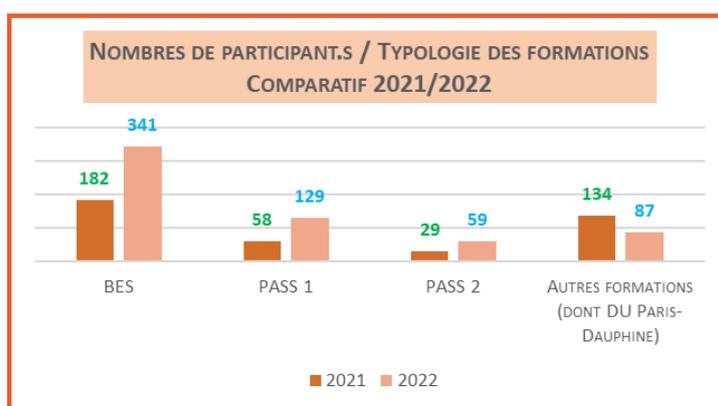
165 entreprises coopératives et **616** coopérateurs.trices ont bénéficié d'une prise en charge totale ou partielle de leur formation coopérative.

Soit **10 682** heures de formation qui ont été financées par FORM.COOP au profit des Scop et des Scic adhérentes.

Les formations coopératives auxquelles les Scop et Scic adhérentes ont participé ont pour objectif d'identifier, de comprendre et de maîtriser les spécificités des entreprises coopératives dans leur dimension statutaire, de gestion, de pilotage, de gouvernance, d'accès au sociétariat...

Ainsi, la grande majorité des formations prises en charge dans le cadre du fonds mutualisé sont des formations dispensées par vos unions régionales :

- **LES FORMATIONS « BIENVENUE EN SCOP OU EN SCIC » (BES)** : Découverte de la vie en coopérative, du statut spécifique des Scop et préparation à l'accès au sociétariat.
- **LES FORMATIONS PASS 1** : Cette formation s'adresse aux salarié.es qui deviennent associés et leur permet de travailler leur positionnement d'associé.e à travers l'appréhension et la vision globale de l'entreprise.
- **LES FORMATIONS PASS 2** : Cette formation s'adresse aux dirigeants et leur permet de développer et gérer la coopérative, de maîtriser son rôle et son statut de sociétaire et de faire vivre l'esprit et la dynamique coopérative.



En 2022, d'autres formations coopératives, qui correspondent à des problématiques spécifiques rencontrées par les Scop et les Scic, ont été financées par le fonds mutualisé :

- Le rôle du dirigeant / gouvernance
- La fonction d'employeur coopératif
- L'organisation collective et la coopération
- Le management intermédiaire / de proximité
- L'animation de réunions coopératives
- Le Diplôme Universitaire « Business Management » - Université Paris-Dauphine